

1. OBJET

Le présent règlement intérieur définit les règles de fonctionnement, d'organisation et de sécurité applicables à l'ensemble des activités nautiques de l'association Blaye Nautique.

Il s'impose à tous les membres et utilisateurs du matériel.

2. CONDITIONS DE PRATIQUE

La pratique de la voile se fait :

- sous la responsabilité individuelle des pratiquants
- dans le respect des consignes du responsable de sortie
- en tenant compte des spécificités du plan d'eau

⚠ Le plan d'eau de l'estuaire de la Gironde est technique :

- courant important
- conditions évolutives
- houle marquée par vent d'Ouest ou par vent opposé au courant

Chaque pratiquant doit adapter sa navigation à son niveau.

3. RESPONSABLE DE SORTIE

Chaque sortie est placée sous l'autorité d'un responsable de sortie.

Le conseil d'administration définit la liste des personnes habilitées à être Responsable de sortie, ainsi que des personnes habilitées à piloter les sécurités.

Le responsable de sortie est chargé de :

- analyser les conditions météo et de navigation
- définir la zone de navigation
- organiser la navigation en flotte
- organiser la sécurisation des départs et retours de chaque bateau par rapport au zones de danger
- vérifier les moyens de sécurité
- décider du maintien ou de l'annulation
- remplir la fiche de sortie
- assurer la diffusion de la fiche (WhatsApp + affichage)
- Organiser un briefing en présence de tous les participants pour passage des consignes

👉 Ses décisions s'imposent à tous.

4. FICHE DE SORTIE (OBLIGATOIRE)

Avant chaque sortie :

- ✓ la fiche de sortie doit être remplie
- ✓ elle doit être publiée sur le groupe WhatsApp du club
- ✓ elle doit être affichée au club

Elle doit contenir :

- liste des bateaux et équipages
- météo et marées
- zone de navigation
- consignes de sécurité

👉 Aucune sortie sans fiche validée.

5. CONDITIONS D'ACCÈS À LA NAVIGATION

Pour naviguer :

- ✓ être adhérent et disposer d'une licence FFV à jour
- ✓ porter un gilet de sauvetage
- ✓ avoir un niveau adapté
- ✓ porter une tenue adaptée (combinaison étanche ou néoprène si température basse)
- ✓ respecter les consignes

Le responsable peut refuser l'accès si nécessaire.

6. ORGANISATION EN NAVIGATION

La navigation se fait obligatoirement :

- ✓ en flotte
- ✓ dans la zone définie
- ✓ à portée des moyens de sécurité

Il est interdit :

- ✗ de naviguer isolé
- ✗ de quitter la zone sans autorisation

7. SÉCURITÉ

Le club dispose de 🛶 2 bateaux de sécurité (zodiacs 40 cv)

Le pilote de la sécurité s'engage à porter en permanence le coupe circuit au poignet des lors que le moteur tourne. Le moteur doit systématiquement être arrêté si le coupe circuit quitte le poignet.

Règles :

- présence d'au moins 1 bateau sécurité
- 2 si conditions soutenues ou groupe important

Obligations :

- ✓ port du gilet en permanence sur la sécurité comme sur les dériveurs
- ✓ disposer d'un moyen de communication téléphone portable ou VHF
- ✓ signaler toute difficulté
- ✓ respecter les consignes

8. UTILISATION DU MATÉRIEL

Matériel du club et personnel

Chaque utilisateur doit :

- ✓ vérifier son matériel avant navigation
- ✓ signaler toute anomalie

 APRÈS CHAQUE SORTIE (OBLIGATOIRE)

- ✓ rinçage du matériel (bateaux + sécurité)
- ✓ nettoyage si nécessaire
- ✓ démontage et rangement complet

 Remise en place stricte : gréement /voiles /safrans /dérives/équipements

9. ZONE DE NAVIGATION

Le responsable définit la zone de navigation avant chaque sortie en fonction :

- météo
- courant
- niveau des pratiquants

 Navigation uniquement dans la zone autorisée.

10. ANNULATION / INTERRUPTION

Le responsable peut :

- annuler la sortie
- rappeler à terre
- interdire la mise à l'eau de toutes ou partie des embarcations
- recomposer les équipages pour assurer un niveau minimal de compétences

11. COMPORTEMENT

Chaque membre doit :

- ✓ respecter les consignes
- ✓ adopter une attitude responsable
- ✓ respecter les autres et le matériel

Tout comportement dangereux peut entraîner des sanctions.

12. ACTIVITÉS GROUPES / ENTREPRISES

Les sorties encadrées font l'objet :

- d'un briefing obligatoire
- d'un encadrement renforcé
- d'un respect strict des consignes

13. RESPONSABILITÉ

Chaque pratiquant :

- reconnaît avoir pris connaissance des risques liés à la technicité du plan d'eau
- navigue sous sa responsabilité
- accepte le règlement

14. APPLICATION




Le règlement :

- est validé par le Conseil d'Administration
- est affiché au club
- est diffusé aux membres

15. ACCEPTATION




Toute adhésion implique l'acceptation du présent règlement.

RÈGLES IMPÉRATIVES

-  Il est interdit de naviguer dans les zones rouges
-  Il est interdit d'entrer dans le chenal de navigation
-  Aucun bateau du club n'est prioritaire face aux navires commerciaux




TOLÉRANCE EXCEPTIONNELLE

Le franchissement du chenal peut être autorisé uniquement :

-  après validation du responsable de sortie
-  après vérification de l'absence de trafic
-  pour un objectif précis (parcours, sécurité)

RESPONSABILISATION DES PRATIQUANTS

Chaque pratiquant doit :

-  anticiper la dérive liée au courant
-  adapter sa navigation aux conditions
-  rester en permanence dans la zone autorisée

● Zone de navigation autorisée ● Le chenal de navigation est strictement interdit



Zone de navigation autorisée = Zone de navigation interdite

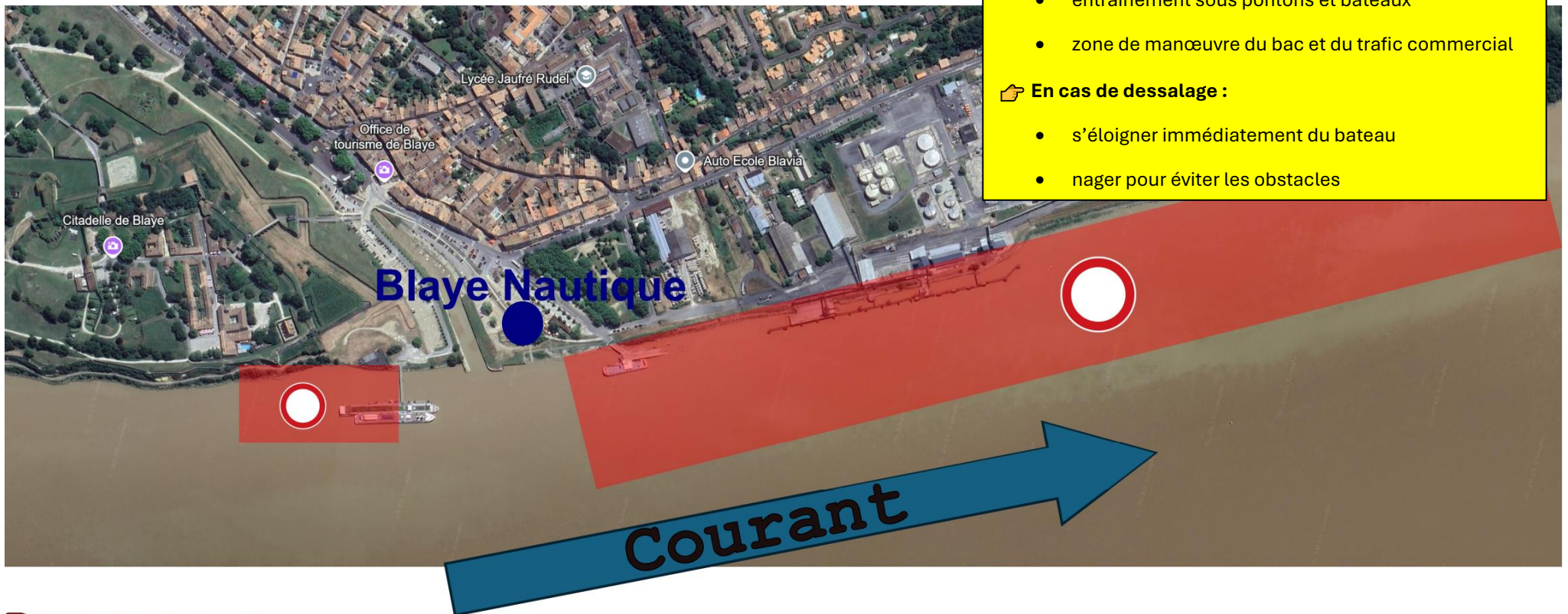


Dangers : les chenaux de navigations sont des zones interdites à la navigation avec les dériveurs Blaye Nautique, Ces zones peuvent exceptionnellement être traversées après vérification de l'absence de bateaux en transit

● Zone interdite – marée montante



Zone de navigation interdite par marée montante



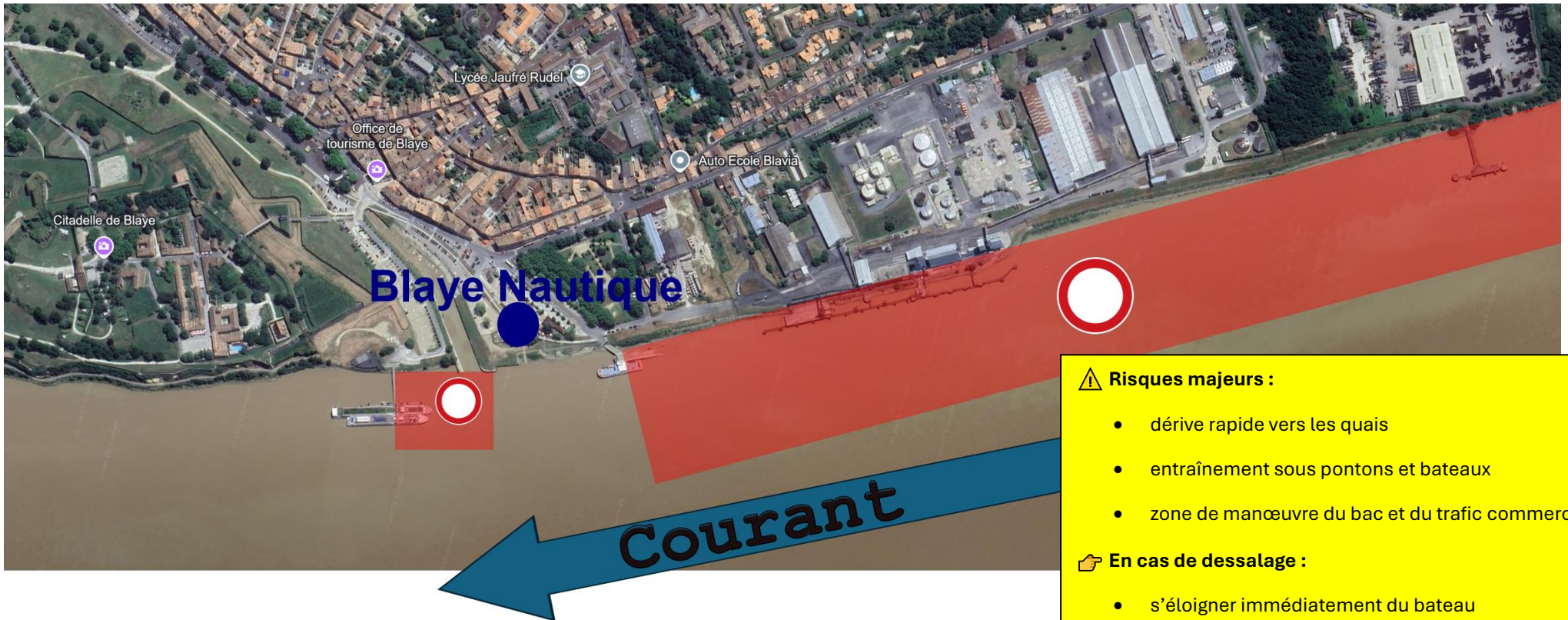
Dangers :

- En cas de dessalage ou de dérive, votre embarcation et ses équipiers peuvent être entraînés sous les obstacles (bateaux et pontons), vous devez anticiper la dérive du courant. En cas de dessalage dans la zone interdite, vous devez immédiatement vous éloigner de votre embarcation et nager pour éviter les obstacles.
- La zone le long des quais est un chenal de navigation et une zone de manoeuvre du bac et des bateaux de commerces, votre embarcation n'y sera jamais prioritaire, même si vous n'êtes pas manoeuvrant.

● Zone interdite – marée descendante



Zone de navigation interdite par marée descendante



⚠ Risques majeurs :

- dérive rapide vers les quais
- entraînement sous pontons et bateaux
- zone de manœuvre du bac et du trafic commercial

👉 En cas de dessalage :

- s'éloigner immédiatement du bateau
- nager pour éviter les obstacles

Dangers :

- En cas de dessalage ou de dérive, votre embarcation et ses équipiers peuvent être entraînés sous les obstacles (bateaux et pontons), vous devez anticiper la dérive du courant. En cas de dessalage dans la zone interdite, vous devez immédiatement vous éloigner de votre embarcation et nager pour éviter les obstacles.
- La zone le long des quais est un chenal de navigation et une zone de manœuvre du bac et des bateaux de commerces, votre embarcation n'y sera jamais prioritaire, même si vous n'êtes pas manoeuvrant.